

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 OCTOBRE 2014 à 20 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absents excusés : Mme VAUDON et Mr VELAS.
Secrétaire de séance: Madame Christelle ECOFFARD

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de maintenance avec la Société MICROBIB pour le logiciel de la bibliothèque. Coût annuel 320,00 € HT.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement de télérelève des compteurs de gaz. Elle est conclue pour une durée de 20 ans, à raison de 50 € de redevance par an et par site équipé.

Propose à la Direction Générale des Finances, une liste de noms de personnes susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Missionne le Cabinet Pruniaux-Guiller concernant l'aménagement de l'entrée nord de la Commune. Les honoraires de cette mission s'élèvent à 18.150,00 € HT. Ils représentent 6.05% du montant des travaux qui est estimé à 300 000 € HT, et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention relative à la prévention spécialisée. C'est la mairie de Montréal La Cluse qui sera porteuse du dossier au nom des communes adhérentes.

Charge Mr Marmier et la Compagnie Forestière du Haut-Bugey, (Mr Dezecache) pour le déneigement du village et du plateau de Chamoise pour la période hivernale 2014-2015. Autorise monsieur le maire à signer les conventions correspondantes.

Décide de soumettre à déclaration préalable, les travaux de ravalement des façades sur le territoire de la commune.

Décide d'exonérer en matière de taxe d'aménagement communale les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Décide d'augmenter de 5h le temps de travail hebdomadaire de Mme Péliçon, en raison des nouveaux rythmes scolaires et de l'accroissement d'activité qui en découle.

Confie à la société DISWEB la refonte du site Internet de la commune pour un montant de 1 500,00€ HT, ainsi que la maintenance pour un montant de 250,00€ HT. Cette décision prendra effet au mois de Mars 2015, notre commune étant liée par un précédent contrat jusqu'à cette date.

Décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention :

au Sou des Ecoles d'un montant de 160,00€.

et

par 12 voix pour et 1 abstention, à la Prévention Routière de 80,00 €.

Le Conseil Municipal est informé par Monsieur le Maire que:

- Mr Franck Born a demandé un gendarme allongé dans sa rue : un devis sera effectué.
- Nathalie Righetti est suppléante au conseil de la CCHB.
- L'association Les Amis de la Tour nous demande des rosiers pour l'embellissement de la stèle Castellion (un devis est en cours). Des travaux d'aménagement seront par ailleurs réalisés.

Le Maire,
Dominique TURC